



**Assemblée des délégués ordinaire
Mardi 18 mars 2008, 17h30, Anthropole, salle 2055**

Procès-verbal

Liste des présences et des personnes excusées

Délégués

AEDL

Samuel David

Nathanaël Petermann

Arun Bolkensteyn

AEGE

Line Rouyet

Sandra Grossenbacher

CHEC

(vacant)

AEL

Mathieu Signorell

AEML

Jonathan Mudry

AESSP

Mathieu Huguelet

Manila Monti

Elena Avdija

Gregory Patthey

Vanessa Monney

Julien Bourgnon

AETSR

(vacant)

LAB

Kevin Richards

Cyril Mikhail

Bureau

Elena Nuzzo

Nicolas Turttschi

Benoît Gaillard

Sonia Page

Dominique Gigon

Jenny Ros

Secrétaire général

Gaétan Nanchen (PV)

Secrétaire

administratif

Frédéric Tétaz

(excusé)

Invités

Joanna Oulevay

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Julien Bourgnon et Mathieu Signorell sont désignés scrutateurs

1.2. Adoption de l'Ordre du jour

- ❖ L'ordre du jour est accepté

1.3 Adoption du PV de l'AD du 26 février 2008

- ❖ Le PV de l'AD du 26 février 2008 est accepté

2. Communications

2.1 Communications du bureau

- Gaétan signale que le bureau électoral a déjà commencé son travail. Des affiches ont été créées et placardées dans les bâtiments. Il y aura des séances d'informations pour expliquer et inciter les gens à déposer des listes.
- Elena explique que les journées de don du sang auront lieu le 7-8 avril. La FAE recherche des bénévoles.
- Elena explique que les étudiantEs ont été invitéEs à participer au Fonds d'innovation pédagogiques. C'est un fonds pour promouvoir les aspects pédagogiques des cours. La FAE recherche des étudiantEs pour évaluer les projets. Les personnes engagées recevront des indemnités sous forme de bons d'achat à Basta. Elena donne davantage d'informations si nécessaire.
- GT SAC : Fred nous quitte en été. Donc la FAE recherche une nouvelle personne.
Sandra demande quel profil ?
Nico dit que c'est surtout un profil comptable.
- Benoît explique enfin qu'on réfléchit à plusieurs sujets qui touchent à la question de la nourriture. On avait été appelé à traiter question des micro-ondes. Il y a également des problèmes au CHUV, la question de l'augmentation sur le site Dorigny, la différenciation entre étudiant et autres corps. On est en train de préparer quelque chose.

2.2 Communication des associations membres et des associations associées

AETSR :absent

AESSP :AG la semaine passée. Démission des co-présidents. Manila est la nouvelle présidente et Sonia la nouvelle secrétaire. Nomination des déléguéEs à la FAE. Changement des statuts en fonction de la FAE.

Conférence sur l'IRAK demain 2055.

Soirée organisée jeudi soir.

LAB : Pas de comm.

AEGE : Pas de comm.

CHEC : absent

AEL : Pas de comm.

AEML : pas de comm.

AEDL : absent

3. Election des délégués de la FAE à l'AD de l'UNES

Benoît précise que tout le monde est bienvenu. On fait une votation pour préciser qui a le droit de vote, mais tout le monde peut venir. Les dates sont du 12-13 avril à Bâle.

Gregory propose de prévoir une séance de préparation.

Benoît explique qu'une séance sera agendée.

Plus de question on passe au vote. Il y a 6 sièges disponibles.

Résultat :

Sonia Page 6

Jenny Ros 7

Dominique Gigon 5

Benoît Gaillard 6

Nicolas Turtschi 9

Elena Avdija 6

Gregory Patthey 7

Vanessa Monney 7

Güliz Ozduman

- ❖ Nicolas, Jenny, Greg et Vanessa sont éluEs, Benoît, Sonia et Elena A. se partageront les 2 derniers droits de vote.

4. Règlement des finances

Benoît explique que c'est une très vieille affaire au sein de l'UNES. La grande nouveauté c'est l'art. 6 qui règle en gros que les cotisation des associations membres. Désormais les assocés paieront par tête d'étudiant qu'elles représentent.

Avant c'était un système double basé sur nombre d'étudiant et sur le chiffre d'affaire. La FAE a un budget de 300'000 fr. mais c'est très peu par rapport à d'autres associations. Exemple : la SUB gère tout le système de photocopie donc cela leur donne un gros chiffre d'affaire. Avant il y avait donc une cotisation sur la base de pondération sur bénéfice. L'idée était de changer cela et d'harmoniser avec des dérogations possibles. En effet, certaines assocés n'ont pas de revenus. Par exemple à Zurich. Le règlement connaîtra donc rapidement des élections.

Pour la FAE, cela ne change pas grand chose. La cotisation va augmenter sur 3 ans de quelques milliers de francs. On passe de 42'000 à 48'000 francs.

Benoît précise que puisque cela engage la FAE, le bureau voulait vous demander de donner le mandat à ses représentantEs de faire adopter ce règlement. Il ouvre la discussion.

Line demande si certaines assocés d'étudiantEs paient moins qu'avant et si l'UNES au final gagne davantage.

Benoît explique que cela dépend du budget. L'UNES prévoit un budget qui est ensuite divisé par assocés. Donc l'UNES ne gagne pas davantage, mais c'est la répartition qui change. Certaines assocés paient moins.

Plus de question, on passe au vote ---> unanimité.

- ❖ Les représentantEs de la FAE à l'AD de l'UNES sont mandatés à accepter ce règlement.

5. Révision du règlement des AD

Samuel présente que le nouveau règlement a plusieurs nouveauté : tout d'abord, un présentation par article pour davantage de clarté et également l'ajout d'intervention des délégués en dehors de l'AD : le postulat et la motion.

Gaétan précise qu'il existait un règlement des AD, mais qu'il n'a jamais été mis sur le site internet.

Nicolas précise que le bureau a amendement sur la révision. Tout d'abord, l'ajout de la prise de parole tout simple. En effet si on définit les différents types d'intervention, le bureau a jugé que la prise de parole toute simple devait égarer être précisée.

Enfin sur la motion, le bureau a ajouté le fait que ce soit voté par l'AD. L'explication est le fait qu'ainsi le bureau ne devra pas faire du travail dans le vide au cas où la motion est clairement rejeté par l'AD.

Samuel se joint aux amendements du bureau.

Elena demande au final ce qui est nouveau.

Nicolas lui répond que c'est la motion et le postulat n'existe pas auparavant.

Mathieu trouve que l'idée de rapidité amenée par Samuel ne se retrouve plus dans les amendements du bureau.

Benoît explique qu'il peut déposer un amendement s'il le désire.

Plus personne ne demande la parole, on passe au vote ---> majorité évidente.

- ❖ La révision du règlement des AD est adoptée

6. REV

AESSP veut relancer débat sur le REV. Tout d'abord par rapport à son amendement elle propose de modifier 1'000 par 500 francs. La raison principale est que trop de pouvoir est attribué au bureau électoral et qu'on ôte toute créativité à l'élection. L'aessp reprend quelque peu l'argument de base de la FAE. L'Aessp aimerait bien qu'un montant total soit attribué pour l'élection et que ce soit divisée par le nombre de listes mais que cela ne dépasse pas 500.- par liste.

Cyril n'a pas envie de discuter de cela. Il veut un débat d'entrée en matière.

Nathanaël estime que bien que sur le fond il se réjouit que l'aessp veuille une proposition plus libérale, il trouve par contre que sur la forme c'est très limite. D'autant plus que c'était un point central du règlement. On en a discuté et on est parvenu à une décision.

Samuel ajoute qu'il y a eu plusieurs amendements sur ce point. Il y a eu discussion et une décision.

Vanessa trouve scandaleux que les personnes aient dû partir alors que c'était un des points essentiels.

Line explique qu'à ce moment-là, l'AD a réfléchi et a décidé de continuer alors que c'était déjà tard. Si on revient toujours sur les décisions prises, c'est le bordel. L'aessp pourrait revenir la prochaine fois pour proposer le contraire. On avance pas dans ces cas-là

Nicolas explique que le bureau n'a pas de préavis. Il précise toutefois que l'argument de la majorité de circonstance ne peut pas être utilisé, car c'est toujours le cas.

Nathanaël trouve que c'est mauvais débat. Si le problème de fond c'est l'augmentation du quorum ou la fixation d'heure limite, c'est cela qu'il faut gérer.

Gregory comprend que cela froisse. Maintenant c'est une petite modification qui a fait couler beaucoup d'encre au débat. Est-ce qu'on a le droit de revenir sur ce point ?

Benoît explique que oui ils ont le droit.

Vanessa trouve vraiment dommage la décision prise, car tout ceci a été mise en place pour que les gens soient motivés à participer à cette campagne.

La parole n'est plus demandée. On passe au vote sur l'entrée en matière ---> 6 votes pour, 6 contre.

La présidence doit trancher et décide d'entrer en matière.

Le bureau propose son amendement de la dernière AD.
L'aedl fait de même.

Sandra trouve que la position de l'aedl est stupide car c'est l'argent des parents qui va rentrer dans la campagne.

L'AESSP se rallie à la proposition du bureau. L'association est opposé au fait qu'il n'y ait pas de limites ni de remboursement.

Jonathan explique que s'il n'y a pas un budget libre, il n'y aura pas d'initiative personnelle, donc il faut des initiatives personnels. Il est pour l'amendement du bureau.

Nathanaël a une question directe au bureau : votre amendement ne prévoit pas de plafond.

Benoît note que c'est un oubli, il rajoute une phrase : « toute dépense de campagne est interdite. »

Samuel explique que faire une campagne électorale, cela ne coûte pas très cher. Cela demande de l'imagination, mais ne coûte pas beaucoup.

Julien pense que c'est une question qui n'est pas encore d'actualité. Ce sera un sujet qui risque de revenir lorsqu'on aura de l'expérience. Je pense que c'est un peu précocé. Il est d'avis d'accepter l'amendement du bureau et de réagir l'année prochaine en conséquence.

Gregory est du même avis.

Line ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de mention du forfait. Elle propose de mettre un montant dans le règlement.

Benoît explique qu'on ne veut pas à chaque fois changer le règlement. Normalement on ne met pas de montants dans un règlement.

Samuel explique qu'à Berne, il n'y a pas de règle sur la question du financement et cela fonctionne très bien.

Arun explique qu'il faut à tout prix éviter de mettre forfait dans un règlement, car cela pose des problèmes de budget car on ne sait pas le nombre de listes qui sera déposé. Il faut se laisser du temps pour mettre en pratique ces élections. A Berne, il n'y a pas d'abus, donc il n'y a aucune raison que ce soit le cas à Lausanne. S'il y a un problème, on pourra changer par la suite.

Vanessa a une question directe à l'aège : est-ce que vous pensez que cela va dans l'esprit de la réforme que ce soit le bureau électoral qui décide de tout ?

Line explique que l'idée c'est que le bureau électoral fasse le strict minimum : affichage, information et que finalement les listes pouvaient faire des choses sans avoir besoin d'argent.

Sarah explique que le but c'est de proposer des plateformes. Il sera dur de motiver des gens. Donc l'idée c'est que le bureau électoral aide. Les candidatEs n'ont pas besoin de « bouger leur cul ».

Nathanaël a de la peine à comprendre comment organiser un débat sans frais. De plus, il n'y aura aucune originalité.

Line explique que la FAE harmonise simplement le matériel. Si on organise un café

politique, il n'y a aucun frais.

Benoît dépose une motion d'ordre.

Elle n'est pas discutée. On passe au vote ---> majorité évidente.

Gregory explique que sur le fond il n'arrive pas à comprendre où on met la place à l'initiative. Si le bureau électoral s'occupe de tout il n'y a plus d'initiative. En outre cela ne change pas le fait que les personnes qui ne veulent pas faire grand chose ne feront rien, car le bureau organisera tout de même le minimum.

La liste de parole est vide. On passe au vote. Opposition entre les 2 amendements AEDL versus Bureau ---> majorité évidente pour l'amendement bureau.

On vote sur le remplacement de l'art. 5 par l'amendement bureau ---> 12 voix pour, 3 voix contre.

- ❖ L'art. 5 du règlement des votations et des élections est amendé par la version du bureau

Pause de 5 minutes

7. Prise de position sur la révision de la LACI

Benoît présente la loi. Elle concerne les étudiantEs sur la question des nouveaux diplômés. Le projet de loi prévoit que les étudiantEs qui sortent des études ne touchent qu'après 260 jours ouvrables, c'est-à-dire un peu plus d'une année. Avant le délai d'attente de 10 jours.

Benoît revient sur la prise de position qui est assez détaillée. Tout d'abord certaines statistiques. Après 20 mois, 25% des étudiantEs sont encore sans emploi : comment survivre durant les mois qui précèdent ?

Les effets sont donc la précarisation des étudiants alors qu'il y a une période normale de vide alors qu'on recherche un emploi ; une pression sur les salaires, donc une économie à court terme est une fausse économie, car la formation qui a coûté sera moins bien valorisée qu'elle ne l'est actuellement.

Enfin il y aura une pression sur les filières non professionnalisante et un report des étudiants sur filières réputé plus lucrative.

La FAE a été consultée pour ce projet de révision de la loi. Elle prévoit d'autres modifications, mais la FAE se tient à l'aspect des diplômés.

Gregory a plusieurs questions : quelle est la position de l'AES ? Quel est la stratégie d'opposition à cette loi.

Benoît répond que l'AES n'est pas au courant. Le syndicat de Genève prendra également position qui sera sûrement assez proche de la notre, mais également sur les aspects qui ne sont pas sur le

Sur la stratégie, Gaétan a participé à des séances au niveau cantonale. L'UNES va prendre position et réfléchir à un lobbying plus actif. Il n'y a pour l'instant rien de très défini. En général, Benoît explique qu'on profite de la fin de la procédure de consultation pour agir plus concrètement.

Gaétan explique qu'au niveau cantonal il a rencontré le syndicat SUD, l'ADC-

Lausanne et le CSP. Pour l'instant, chacun fait sa prise de position et sa réponse à la consultation. Il y aura p-e des actions plus concrètes ensuite.

Vanessa soutient la prise de position et elle demande si ce projet risque d'arriver. Elle pense que c'est un excellent thème de mobilisation

Benoît remercie les intervenants pour leur soutien. Il précise que la loi comprend beaucoup d'autres aspects, notamment une augmentation des cotisations. Le projet risque donc d'être passablement modifié avant de passer aux chambres, car il ne plaît ni à la gauche ni à la droite. Il faudra donc voir ce qui sera retenu dans la version qui sera mise aux chambres.

Arun demande pourquoi dans conclusion il y a la notion d'unilatérale ; il comprend mal le sens.

Benoît est d'accord avec lui : le terme n'est pas très heureux. On peut l'enlever.

Mathieu demande si cela concerne d'autres personnes qui sortent d'autres études.

Benoît explique que cela touche tous les gens qui sortent de formation.

Nathanaël propose de supprimer la dernière phrase du 1^e paragraphe car elle est trop politisée.

Benoît explique que le bureau ne rejoint pas cette modification, car c'est un argument avancé par le département.

Samuel trouve que c'est une phrase qui décrédibilise tout le texte, car elle a une charge politique qui ressort vraiment. Elle n'a rien à voir avec le contexte du texte.

Nathanaël explique qu'on n'est effectivement pas en train de défendre ou de savoir si l'assurance chômage est au bord de la banqueroute. Même si l'assurance chômage était au bord de la banqueroute, on trouverait cette augmentation scandaleuse. Elle n'est pas en lien avec le reste de la prise de position.

Mathieu rejoint ce que dit Nathanaël.

Line ne comprend pas ce que vous reprochez à cette phrase. On nous sert tout le temps que l'assurance chômage est au bord de la banqueroute. La prise de position critique cet argument fallacieux. Elle trouve que la phrase va très bien. Elle recontextualise la loi.

Vanessa trouve que tout le 1^e paragraphe recontextualise la situation et elle ne voit pas de problème avec cette phrase.

Nathanaël explique le 1^e paragraphe est en effet une recontextualisation. Cependant c'est un fait contestable de savoir si l'assurance chômage est au bord de la banqueroute ou pas. Ce n'est pas à la FAE est de discuter sur ces causes.

Benoît propose de modifier « prétendument » par « selon le département fédéral de l'économie. »

Samuel propose carrément de supprimer la phrase car on donne les arguments des autres.

Greg comprend mal. Pour lui cette phrase permet juste de remettre en place le contexte.

Mathieu trouve que cette phrase modifie le sens car le problème que la FAE dénonce n'est pas celui de la faillite ou non de l'assurance chômage.

Line n'est pas d'accord avec l'amendement du bureau et veut conserver « prétendument », car cela montre qu'on n'est pas d'accord.

Mathieu trouve que c'est n'importe quoi car prétendument est en opposition avec la phrase suivante.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Benoît oppose la version AEDL « suppression de la phrase » à la version « selon le DFE » ---> majorité évidente pour « selon le DFE ».

Benoît oppose la version « DFE » contre la version « prétendument » ---> majorité évidente pour « selon le DFE ».

Benoît propose de passer au vote sur la prise de position ---> unanimité.

- ❖ La prise de position sur la LACI avec les 2 modifications suivantes : 1e paragraphe, dernière phrase « ... qui la menace selon le Département fédéral de l'économie » ; 1e conclusion, suppression de « unilatérale » est acceptée à l'unanimité.

8. Budget LOGO

Jenny explique que les démarches entreprises auparavant. Il y a eu une prise de contact avec ERACOM, mais ils ont demandé 3'000 francs. Ensuite ils ont contacté un professionnel, mais le coût se monte à 5'000 francs.

Le GT a pris ensuite contact avec le bureau des étudiants de l'ECAL qui demande 1500 francs. Concernant les délais, on donnerait le feu vert suite à l'acceptation de ce budget pour lancer le concours le 31 mars. A l'AD du 22 mai, il y aura la sélection du logo final.

Le logo serait présenté en plusieurs formats et accompagné d'une charte graphique

Gregory a 2 questions : tout d'abord, le GT a fait appel à ERACOM dans un 1e temps, pourquoi cela a été écarté ? Enfin, il trouve qu'il manque une étape dans le calendrier avant le feu vert à l'ECAL. Il pense qu'il faudrait mettre sur place un groupe de travail qui préciserait à l'ECAL les valeurs défendus par la FAE.

Jenny explique qu'on a mis ERACOM de côté essentiellement à cause du coût. De plus à l'ECAL, on a la possibilité de travailler directement avec les étudiants, ce qui est plus avantageux. Concernant le 2e point, le groupe de travail a préparé un dossier de présentation de la FAE et de ses valeurs pour les participants du concours.

Greg demande si ce dossier sera présenté à l'AD?

Gaétan explique que c'est un dossier de présentation de la FAE. Il comprend mal pourquoi il devrait passer devant l'AD. Tous les délégués savent ce que fait la FAE et quelles sont nos valeurs. Il trouverait bizarre de faire passer un tel document devant l'AD. Cela ralentirait de plus le travail.

Benoît précise que le groupe de travail avait été élu lors d'une AD. Il n'y avait que Rui qui avait rejoint le GT. Le bureau a fait les choses dans les formes pour ce projet. Samuel demande dans quel mesure les étudiants de l'UNIL pourraient participer ?

Jenny explique qu'il y a eu un grand intérêt à l'ECAL et que donc on a plutôt cibler sur des étudiants qui apprennent ce métier et qui sont spécialisés.

La discussion n'est plus demandée, on passe au vote ---> unanimité.

- ❖ Un budget de 1500 francs pour le logo est accepté

8 bis : budget pour les listes électorales

Benoît propose de mettre 150.- pour chaque liste.

Nathanaël demande si on a voter budget global.

Benoît explique que oui et qu'il se monte à 3'000 francs.

Line demande ce qui se passe s'il y a beaucoup de listes.

Benoît explique que s'il y a des dépenses de plus de 700 francs, le bureau peut

décider tout seul et allouer une rallonge au fonds. Cependant s'il y a plus de 25 listes, c'est un peu problématique. C'est un peu bancal, mais le problème vient du fait qu'on a déjà voté un budget.

Gregory rappelle que les 3000 francs pour cela sont également pour les dépenses du bureau électoral.

Benoît : oui c'est vrai. Il faudrait peut-être 2 budgets séparés. Le problème c'est qu'on a pris une décision sur un autre règlement.

Greg trouve que ce n'est pas beaucoup.

Gaétan explique que 150 francs cela permet de faire beaucoup de choses. Le bureau électoral a fait imprimer environ 100 affiches pour 120 francs. 100 affiches qui étaient destinées à tous les bâtiments alors que les candidats cibleront 1-2 bâtiment. 150 francs c'est suffisant selon lui.

Vanessa trouve qu'il faut bien commencer avec un montant. Elle propose donc d'essayer 150.-

Nathanaël explique que si on suit à la lettre le règlement voté auparavant, cela pose problème. Il faut donc prévoir un point de droit transitoire où on donnerait mandat au bureau électoral de répartir la somme entre son budget et celui des listes.

Benoît pense que l'interprétation la plus logique serait que le bureau électoral ait la haute main sur cela.

Benoît propose d'adopter le fait de donner le mandat au bureau électoral de répartir la somme restante entre le montant ses activités et l'argent donné aux listes.

La discussion n'est pas demandé. On passe au vote sur le somme de 150 francs ---> unanimité.

- ❖ Un budget de 150.- par liste est accepté à l'unanimité.

On passe au vote sur la proposition de donner au bureau électoral le mandat de répartir la somme entre ses activités et l'argent pour les listes ---> majorité évidente.

- ❖ Le bureau électoral a le mandat de répartir le budget des élections entre ses activités et l'argent pour les listes.

9. Révisions statutaires

Art. 12a al. 3

Nathanaël trouve que sur le fond de l'art. 12a ne pose pas le problème. Cependant cela pose davantage de problème sur le fait de s'inscrire. Il trouverait dommageable qu'on prenne une décision sur une mauvaise connaissance de la situation. Cela pourrait nous discréditer de prendre une telle décision.

Gaétan explique tout d'abord que l'inscription ne coûte rien. De plus, à nouveau, le secrétariat a suivi les informations reçues par des fonctionnaires.

Arun se demande s'il n'y a pas confusion entre inscription entre registre du commerce et assujettissement aux impôts.

Benoît entend très bien les arguments de l'AEDL, mais il ne comprend pas pourquoi on ne devrait pas s'inscrire. Qu'est-ce qui parle clairement contre.

Nathanaël se bat davantage contre l'argument. Il trouve que cela fait « chenil » de dire que la FAE s'inscrit au registre du commerce car il y a des obligations et que si quelqu'un l'apprend cela pourrait nous discréditer.

Benoît est désarmé. Il trouve l'argumentation de l'AEDL très vide. Qui pourrait être au courant de cela ? Qui lit les PV de l'AD de la FAE ? Si un historien voit cela dans 15-20 ans et qu'il se marre en disant qu'on était des abrutis, mais tant mieux.

La discussion n'est plus demandée ; on passe au vote pour l'ajout de cet al. à l'art. 12a. ---> unanimité

- ❖ L'art. 12a al. 3 des statuts de la FAE est ajouté.

Art. 1

Gaétan explique que c'est une modification que nous avait demandé l'université lors de la reconnaissance de l'assoce, car cette article renvoie vers un règlement qui n'existe plus. La modification renvoie vers le même article du nouveau règlement.

La parole n'est pas demandé, on passe au vote ---> unanimité

- ❖ L'art. 1 al. 2 est modifié

10. Contrat de travail du secrétaire général.

Benoît présente le contrat du SG pour l'année 08-09. Une chose change seulement : l'augmentation du nombre de semaines de vacances passe à 6.

Benoît explique que vous n'êtes pas sans savoir que les syndicats sont d'accord pour 6 semaines de vacances dans le code des obligations. Comme la FAE est souvent en accord avec eux, le bureau vous propose d'augmenter le nombre de semaines de vacances du SG.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote ---> unanimité.

- ❖ Le contrat du SG est renouvelé.

11. Divers

- Arun demande aux autres assocees si elles ont pris une assurance RC. La directive des assocees les convient à cela et il voudrait savoir si les autres assocees ont suivi ce point-là.

AESSP : non

AEML : pour bal de médecine oui, sinon non

Lab : rien.

AEL : rien.

FAE : rien.

Jonathan demande à quoi cela sert d'avoir une RC.

Nathanaël explique que c'est pour les dégâts liés du matériel que l'uni aurait prêté par exemple.

- Manila explique que l'aessp a reçu un mail de Julien Sansonnens qui demande à la FAE de se mobiliser contre le salon des étudiants.

Benoît répond que c'était un joli coup de sa part, car c'est paru dans la presse. La FAE a proposé un atelier lors de ce salon des étudiants, mais ce fut une expérience assez mitigé (peu de personnes présentes). Nous n'avons ni soutenu ni boycotté ce salon, nous ne pensons pas nous mobiliser contre le salon.

- Samuel signale que l'aedl est très remontée contre la suppression des imprimantes à l'internef.

- Jonathan explique que l'aeml va consulter les étudiants de médecine à propos du numerus clausus. Il voudrait savoir si la FAE pense faire également quelque chose à ce niveau.

Benoît pense qu'il faudrait réfléchir à la manière de faire : un débat, une initiative. Il trouverait intéressant d'élargir le débat, car cela concerne de plus en plus de personnes, notamment en master.

- Jonathan demande s'il serait possible de préparer un power-point pour la

présentation de ces élections.

Gaétan répond qu'un document sera préparé normalement.

- Elena A. demande où en sont les contacts avec la FEN à propos de l'UNES.

Benoit explique que la FEN a reçu une résolution d'un de ses groupes de travail pour sortir de l'UNES. Les motifs sont qu'ils payent et qu'ils n'y envoient personne et que l'UNES est une bande d'extrême-gauche. La FAE a fait en sorte que cette résolution ne soit pas voté lors de cette AG, mais que la FEN crée plutôt un gt unes, chargé de discuter sur ce sujet. Si la FEN quitte l'UNES, ce serait un gros problème pour nous, car nous serions ultime section romande.

- Elena A. explique qu'il y aura une fête pour les 25 ans de L'auditoire le 8 avril au Buzz.

Clôture de l'AD à 20h07